


NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 15/05/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26036848																													
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																														
Défavorable pour défaillances critiques	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																														
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) critique(s) 1.1.21.a.3. SYSTEME DE FREINAGE COMPLET : Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites, ARG.																														
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) majeure(s) 0.2.1.a.2. NUMERO D'IDENTIFICATION, DE CHASSIS OU DE SERIE DU VEHICULE : Manquant ou introuvable 1.1.6.e.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement 1.1.21.c.2. SYSTEME DE FREINAGE COMPLET : Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté, AR. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, ARG,ARD. 6.1.4.a.2. PARE-CHOCs, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIERE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AR.																														
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE	Défaillance(s) mineure(s) 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG,AVD,ARD,ARG. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, ARG.																														
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 013S1363 SIGNATURE : 																															
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																															
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GY-689-GT (F) 18/07/2024 18/07/2024 Date de 1 ^{ère} mise en circulation																															
Marque Désignation commerciale VOLKSWAGEN ID.3 PRO 150 KW																															
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre WVVZZZE1XR8002016 M1 VP																															
Type/CNIT Énergie M10VWGVPAR7L283 EL																															
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																															
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 81090	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																														
MENTIONS LÉGALES																															
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>+3.6m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>0%</td> <td></td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.1%</td> <td>-1.4%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			AVANT		ARRIERE		G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):							+3.6m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		0%		1%	Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-1.4%		
	AVANT			ARRIERE																											
	G	D	G	D																											
Ripage (-8 à + 8m/km):																															
		+3.6m/Km																													
Dissymétrie suspension (≤30%):		0%		1%																											
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-1.4%																													